



Defense du locataire face a un degat des eaux

Par **choupinou**, le **27/04/2010 à 22:01**

Bonjour, je suis locataire, et j'ai subi en 2008 un degat des eaux suite a une fuite provenant de chez mon voisin. cette fuite a engendré des degats dans ma salle de bain, mais a aussi endommagée une partie commune. Ma salle de bain ne serai plus étanche, et empechera le syndic de refaire le hall. Mon propriétaire n'a fait aucun travaux, le syndic s'impatiente, et m'assigne en référé avec le propriétaire. Comment puis je me défendre? et pourquoi suis je assigné, moi le locataire?????rnrnLe syndic aura envoyé a mon propriétaire un chèque pour faire les travaux, il habite Nice, et s'occupe de rien, je suis harcelé par le syndic, pour seul motif que je suis plus facile a contacter que mon propriétaire!!!!!!